

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_189**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 8 décembre 2021

**OBJET : TARIFS PROFESSIONNELS  
DECHETERIE 2022**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Votants : 35

**Résultat des votes :**

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)

**Pouvoirs :** Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; MJ SEGUIN à Williams DUFOUR

**RAPPELANT** que les tarifs 2022 pour l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales doivent être votés avant le 31 décembre 2021,

**CONSIDÉRANT** les coûts réels d'exploitation du service de déchèterie ainsi que le reversement de la TVA au service des impôts,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission déchets réunie le 6 décembre,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- bois brut : 4 €/m<sup>3</sup>
- végétaux/agglomérés : 11 €/m<sup>3</sup>
- encombrants, gravats, PVC : 17 €/m<sup>3</sup>
- pneumatiques, plâtre : 24 €/m<sup>3</sup>
- DDS : 3,8 €/kg

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 16 décembre 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

